

Mesures de soutien pour les commerçants suites aux manifestations des gilets jaunes Information utiles

Les commerçants qui subissent un ralentissement de leur activité du fait des manifestations des gilets jaunes peuvent placer leurs salariés en chômage partiel et obtenir une aide de l'État pour compenser partiellement le maintien des salaires.

Toutes les informations utiles sur l'activité partielle : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F23503>

Les commerçants peuvent contacter leur Direccte (coordonnées ci-après) pour avoir plus de précisions sur l'activité partielle.

La procédure de demande d'autorisation d'activité partielle à l'administration est entièrement dématérialisée. La demande doit être déposée sur le portail de [l'activité partielle](#) :

Attention : pour les entreprises de 50 salariés et plus, cette demande doit être faite après avoir informé et consulté les représentants du personnel.

Pour accélérer les formalités, préparez les éléments suivants :

- Le nom de votre établissement et son adresse
- La nature des difficultés rencontrées et leur importance (nombre de salariés impactés, évaluation de l'impact sur le chiffre d'affaires, demande d'activité partielle ...)

Informations et coordonnées des cellules « gilets jaunes » des Direccte

Ile-de-France :

La cellule s'adresse aux entreprises franciliennes dont l'activité est perturbée par le mouvement social « Gilet jaunes ».

L'adresse mail dédiée est : idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Hauts-de-France

hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

Normandie

<http://normandie.direccte.gouv.fr/Recours-a-l-activite-partielle-pour-faire-face-aux-difficultes-liees-au>
(liste des contacts utiles)

Grand-Est

<http://grand-est.direccte.gouv.fr/Impact-des-mouvements-sociaux-gilets-jaunes> (contacts utiles dans le document PDF : http://grand-est.direccte.gouv.fr/sites/grand-est.direccte.gouv.fr/IMG/pdf/adresses_contactsdireccte-grandest_mvt_sociaux_gilets_jaunes.pdf)

Bretagne

<http://bretagne.direccte.gouv.fr/Les-mouvements-sociaux-dans-les-transports-impactent-votre-entreprise>
Contact : bretag.redressementproductif@direccte.gouv.fr

Pays-de-Loire

<http://pays-de-la-loire.direccte.gouv.fr/Consequences-du-mouvement-des-gilets-jaunes-la-Direccte-active-une-cellule-d>

Contact : pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr

Centre-Val-de-Loire

<http://centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Mouvement-Social-Gilets-jaunes-La-Direccte-active-une-cellule>

Contacts

centre-ud18.direction@direccte.gouv.fr

centre-ud28.direction@direccte.gouv.fr

centre-ud36.direction@direccte.gouv.fr

centre-ud37.direction@direccte.gouv.fr

centre-ud41.direction@direccte.gouv.fr

centre-ud45.direction@direccte.gouv.fr

Bourgogne-Franche Comté

Pas d'information sur le site concernant la cellule de crise.

Pour trouver les contacts utiles, il faut cliquer sur la carte sur la page suivante : <http://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr/mes-demarches>

Nouvelle Aquitaine

Informations : <http://nouvelle-aquitaine.direccte.gouv.fr/Mouvement-dit-des-gilets-jaunes-mobilisation-du-dispositif-de-l-activite>

Auvergne – Rhône Alpes

<http://auvergne-rhone-alpes.direccte.gouv.fr/Allier> (cliquer sur la carte pour trouver les informations par départements)

Contact direct pour l'activité partielle dans l'Allier :

ara-ud03.activite-partielle@direccte.gouv.fr et 04 70 48 18 34

Occitanie

La Direccte active une cellule d'urgence pour les entreprises impactées

Les entreprises peuvent contacter les unités départementales de la Direccte Occitanie par mail, en fonction de leur localisation, aux adresses suivantes :

oc-ud09.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud11.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud12.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud30.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud31.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud32.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud34.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud46.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud48.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud65.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud66.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud81.direction@direccte.gouv.fr

oc-ud82.direction@direccte.gouv.fr

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mise en place d'une cellule d'accompagnement pour les entreprises impactées par les mouvements « gilets jaunes » : cellule d'accompagnement pour les entreprises concernées - point d'accès unique.

par courriel : paca.continuite-eco@direccte.gouv.fr ou par téléphone : 04 86 67 33 15